



Congés imposés par l'employeur

Par **Hil76**, le **30/11/2013** à **11:24**

Bonjour, rnrnMon employeur actuel cesse ces fonctions au 31 décembre et il vient de m'avertir que son successeur allait me licencier.rnrnMon employeur m'a téléphoné vendredi 29 nov pour m'annoncer qu'il me mettait en congès tout le mois de décembre car mes vacances doivent être soldées avant son départ.rnrnA t-il le droit de m'avertir par tél 2 jours avant ? rnrnEt a t-il le droit de m'imposer 1 mois complet ? rnrnMerci pour vos réponsesrnrnPS : si vous avez des textes de lois [smile3]

Par **moisse**, le **30/11/2013** à **17:28**

Bonjour,rnNon pour le délai de prévenance, oui pour les 4 semaines.rnLes textes de loi : code du travail.